



Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de pilotage des sites Natura 2000

« Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du
Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » (FR8201736)

13 janvier 2026 – Salle des fêtes de Mizoën

Présents

BALME Maud – Communauté de Communes de l'Oisans
BONNET Armelle – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
COCHART Stéphanie – EDF Hydro Alpes
FORET Suzanne – Parc national des Écrins
GROSSET-JANIN Marine – Commune de la Grave
KRAUTBERGER Nicolas – Direction départementale des territoires Isère
MAULAVÉ Emilien – Conseil départemental de l'Isère
MICHEL Bernard – Commune de Mizoën
NOYREY Jean-Yves – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
OUGIER Irène – Commune de Besse
PAGANO Audrey – Conservatoire d'espaces naturels d'Isère
PIC Jean Pierre – Commune de La Grave
REZELMAN Tanguy – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère
RIBERT Myriam – Conseil régional Auvergne Rhône Alpes
SIONNET Perrine – Commune de Mizoën
SIONNET Philippe – Commune de La Grave
SPITERI Margo – Office national des forêts
STRAPPAZZON Gilles – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère – CLE – CD 38

Excusés

BUTIN Jean-Baptiste – Direction départementale des territoires Isère
CAPALBO Deborah – Communauté de Communes de l'Oisans
COIN Sonia – Communauté de communes de l'Oisans
COLOMBET Xavier – Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique Isère
COUILLLOUD François – Parc national des Écrins
DOLGOPYATOFF BURLET Céline – Conseil départemental de l'Isère
LAUER Estelle – Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
MARCHE Charline – Communauté de Communes de l'Oisans
PELLISSIER Denis – Centre National de la Propriété Forestière
ZAMBRANO Daniel – Oisans Tourisme

En ouverture de COPIL, Mr Jean-Yves NOYREY (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes – co-président du COPIL) et Mr Bernard MICHEL (Maire de Mizoën et co-président du COPIL) ont introduit la séance et souhaité la bienvenue aux membres du comité.

Ordre du jour

1. Cadres et préalables
2. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis »

3. Discussions et échanges

1. Cadrages et préalables

• Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000, constitué d'un **ensemble de sites naturels, terrestres et marins**, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux (1979) et Habitats faune flore (1992), est double :

- **la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel** : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion.
- **la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales et régionales** : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces.

La France privilégie une gestion concertée des sites Natura 2000, impliquant les acteurs locaux dans des **comités de pilotage (COPIL)**. Elle a fait le choix d'une approche contractuelle et volontaire, permettant aux propriétaires et gestionnaires de s'engager via des contrats et des chartes.

• Vie et animation du site Natura 2000 Emparis-Ferrand :

Désigné comme Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) en 2006, l'animation du site a été assurée par la commune de La Grave jusqu'en 2021, puis repris par la communauté de communes de l'Oisans jusqu'en 2025, avant d'être transférée à la Région.

Pour rappel, en 2023, l'État a transféré la compétence Natura 2000 aux Régions (loi 3DS). L'exécutif régional AURA a choisi de réorganiser le réseau en s'appuyant sur les 10 Parcs Naturels Régionaux, les 6 Conservatoires d'espaces naturels et en internalisant la gestion de 37 sites emblématiques, dont les sites de l'Oisans (Taillefer, Col d'Ornon, Plaine d'Oisans et Emparis-Ferrand).

L'animatrice Natura 2000, Myriam Ribert, recrutée fin mars 2025 est basée au siège de la Communauté de commune de l'Oisans.

Le site Natura 2000 Emparis-Goléon (Hautes-Alpes) est géré et animé par la Commune de La Grave. L'animatrice Natura 2000 est Marine Grosset-Janin.

2. Enjeux, bilan des actions et perspectives 2026 pour le site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis » (FR8201736)

- **Le site Natura 2000 Emparis-Ferrand** : Le site (4 415 ha) est recouvert à 86 % par des milieux agro-pastoraux. Le site héberge 17 habitats d'intérêt communautaire dont 3 d'intérêt prioritaire et 4 espèces animales d'intérêt communautaire. Le site présente une flore alpine très riche notamment sur les marais du Vallon du Ferrand et du Rif Tort qui hébergent les seules stations de Laîche bicolore et d'Avoine odorante du département de l'Isère. A cela s'ajoutent de beaux amas de tuf, plusieurs zones tourbeuses et une fontaine pétrifiante qui procurent un très grand intérêt écologique au site. Le pastoralisme, très présent sur le site, entretient les paysages steppiques typiques du plateau d'Emparis.

- **Actions et enjeux identifiés dans le DOCOB de 2020** : Le DOCOB du site a été mis à jour en 2019 et approuvé en 2020. Trois enjeux majeurs y sont identifiés : la préservation des zones humides, le maintien des milieux ouverts agro-pastoraux (prairies de fauche, alpages) et la gestion de la fréquentation. Les actions de gestion visent à être complétées par des études et suivis scientifiques permettant d'améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
- **Pastoralisme et zones humides - présentation d'une étude réalisée par le CEN Isère et la Fédération des Alpages de l'Isère** : Audrey Pagano (Cen Isère) a présenté les résultats d'une étude portant sur l'interaction entre pratiques pastorales et objectifs de préservation et de fonctionnalité des milieux humides et de la biodiversité associée. En 2024, un alpage du site Natura 2000 sur la commune de Besse a été étudié. Les résultats montrent que le contexte et la conduite pastorale actuelle assurent aujourd'hui un bon équilibre écologique tout en remplissant la fonction pastorale du milieu. L'approche se voulait partenariale et volontaire impliquant les éleveurs dans une relation de pédagogie réciproque et de confiance.
- **MAEC et alpages** : Les MAEC contractualisées dans le cadre du PAEC Grand Sud Isère animé par le CD38 participent aux objectifs de gestion et de conservation des sites Natura 2000. En 2023, 4 alpages situés pour partie dans le site Natura 2000 et présentant de forts enjeux environnementaux ont contractualisé une MAEC « amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage » (PRA3) avec définition et mise en place d'un plan de gestion agro-pastoral.
- **Le suivi de la fréquentation** : Le suivi de la fréquentation du site repose sur trois éco-compteurs installés sur le site. Les données montrent une tendance générale à la hausse, avec un pic marqué en 2020 lié au contexte post-COVID. Depuis, la fréquentation a légèrement diminué, tout en restant supérieure aux niveaux observés avant la pandémie. En 2025, près de 33 000 personnes ont été comptabilisées sur le plateau d'Emparis entre juin et août, faisant de cette année la deuxième plus fréquentée depuis 2016. Un record journalier a été enregistré le dimanche 17 août, avec plus de 1 000 personnes à l'échelle du plateau et l'on constate de nouveaux records de fréquentation en juin (+9% au Chazelet, +14% à Mizoën et +43% à Besse par rapport à l'année précédente).
- **Gestion de la fréquentation et aménagements - Zoom sur une action de restauration, la mise en défens du « Marais du Rif Tort »** : Le marais est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Il abrite une flore exceptionnelle avec des espèces relictuelles rares telles que l'Avoine odorante et la Laîche bicolore. Afin d'assurer sa préservation, des travaux de mise en défens de la zone ont été réalisés durant l'automne 2024. La délimitation claire du secteur par des potelets permet une meilleure lisibilité de la réglementation et suscite des retours globalement positifs de la part des usagers. D'autres aménagements pourraient être envisagé sur le site dans le futur en lien avec la gestion de la fréquentation. Le dispositif des contrats Natura 2000 est présenté. Pour toutes informations sur le dispositif des contrats : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/mettre-en-oeuvre-un-contrat-natura-2000>
- **Sensibilisation/communication** : Le dispositif de sensibilisation déployé par la CCO depuis 2021 a été renforcé cet été par le recrutement de deux sensibilisateurs pendant deux mois par la Région, permettant une présence accrue, notamment le week-end. Au total, 6,5 ETP ont été mobilisés sur juillet et août, sensibilisant 4 388 personnes sur les sites Natura 2000, dont 2 139 sur Emparis-Ferrand lors de 24 jours de présence. Encadrés par la chargée de mission Natura 2000 et la directrice du pôle aménagement du territoire et environnement de la CCO, les sensibilisateurs réalisaient animations, maraudes et prévention des infractions. La volonté est de pérenniser le dispositif et de l'adapter aux enjeux du site notamment lié à la cohabitation tourisme et pastoralisme. La saison de sensibilisation 2025 a été mise en avant dans la lettre d'information 2025. Il est également évoqué l'importance d'une réflexion à l'échelle du territoire

avec les acteurs du tourisme sur la communication et les contenus numériques (réseaux sociaux, sites, applications) afin d'orienter au mieux la sensibilisation des publics aux enjeux Natura 2000 et à la protection des sites. Enfin, le cahier animé développé par la région et à destination de ses partenaires est présenté (disponible et téléchargeable ici : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/actualites/biodiversite-un-nouvel-outil-ludique-pour-mieux-connaître-nos-richesses>).

3. Discussions et échanges

- **Glacier des Quirliès** : Le lac glaciaire des Quirliès, apparu récemment avec le recul du glacier, est situé sur la commune de Clavans. La DDT Isère a rappelé les orientations nationales visant une protection forte de l'ensemble des glaciers français à l'horizon 2030, inscrites dans la Stratégie nationale biodiversité 2030, qui prévoit également la préservation des écosystèmes post-glaciaires. En Isère, trois secteurs ont été identifiés, dont celui des Quirliès. Une réflexion interdépartementale pourrait être engagée sur cette zone située à la frontière avec la Savoie, compte tenu de la grande fragilité des milieux.
- **Saison estivale 2025 et gestion de la fréquentation** : Bernard Michel (maire de Mizoën, co-président du COPIL) a exprimé son inquiétude concernant la fréquentation du plateau d'Emparis à l'été 2025, notamment en lien avec le passage du Tour de France, l'apparition de nouveaux publics (y compris sur la saison hivernale) et a interpellé la mairie de Besse sur une éventuelle fermeture de la piste intercommunale au départ de cette commune. Gilles Strapazzon (SIMBHY – CLE – CD 38) a rappelé les efforts de sensibilisation menés par la Région et la CCO qui sont déterminants pour préserver ces espaces naturels fragiles. L'importance de l'éducation et du rôle des sensibilisateurs sur le terrain a été largement partagée. Plusieurs participants, dont Jean-Pierre Pic (maire de La Grave), ont insisté sur l'importance d'accueillir les visiteurs tout en les sensibilisant et en encadrant leurs pratiques, notamment lors des événements touristiques, afin de promouvoir la montagne tout en protégeant les milieux pour les générations futures. Jean-Yves Noyrey (élu régional et co-président du COPIL) a souligné la nécessité de trouver un compromis entre attractivité touristique, enjeux économiques et protection des milieux, en mettant en place des sensibilisateurs sur le terrain et en restant vigilant sur les secteurs sensibles. Il a également rappelé que l'engouement pour la montagne depuis la pandémie ne peut être freiné, mais qu'un suivi attentif est essentiel pour éviter toute dégradation. Concernant le Tour de France, une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) sera réalisée par un bureau d'étude et une réunion avec les services de l'État est prévue fin février.